



# COMMUNIQUÉ de PRESSE

## COMMUNICATION

CP n° 20 du 31 janvier 2018

### Ecole Inclusive : le Sgen-CFDT demande du temps et de moyens

Le Sgen-CFDT lance une alerte sociale pour obtenir du Ministère de l'Éducation nationale les moyens et conditions dont l'école inclusive a besoin.

En effet, les conditions de mise en œuvre de la loi de 2005 ne sont toujours pas réunies et ce, 13 ans après sa promulgation.

Aujourd'hui, les enseignants et tous les personnels qui agissent au quotidien pour rendre possible l'inclusion scolaire, sont au bord de la rupture. L'isolement, la charge de travail grandissante et le manque de moyens humains et matériels sont inacceptables.

Le Sgen-CFDT demande que le ministère de l'Éducation nationale, avec le concours des autres acteurs concernés, permette de :

- garantir une formation initiale et continue à l'accueil des enfants à besoins particuliers,
- donner aux équipes pédagogiques le temps nécessaire à une réflexion collective sur la construction du parcours des élèves,
- diminuer la charge administrative nécessaire au suivi des élèves,
- réduire le délai entre la notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et l'arrivée du personnel chargé de l'accompagnement de l'enfant dans la classe,
- pouvoir travailler en équipes de concertation avec les partenaires notamment les enseignants spécialisés des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et ainsi échanger sur des pratiques adéquates,
- bénéficier d'enseignants spécialisés dans l'accueil des enfants allophones,
- disposer de temps pour améliorer les collaborations professionnelles avec les psychologues, éducateurs spécialisés, infirmiers, éducateurs de jeunes enfants au sein de l'école afin de favoriser une prise en charge globale de l'enfant,
- recruter des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) formés et employés à temps plein sur des emplois pérennes.

Pour le Sgen-CFDT, l'accueil des enfants ne peut plus se faire dans les conditions actuelles et tous les professionnels, notamment enseignants, infirmiers, assistants sociaux, médecins et psychologues, doivent bénéficier des conditions nécessaires à l'exercice de ces missions d'inclusion.

**Contact :** Adrien Ettwiller : 06.45.98.61.82